

CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS MESSIEURS TROPHEE DAUBERVILLE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française** dont l'index est **inférieur ou égal à 8,4 et ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve**.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 108 participants (wild card incluse).

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre suivant :

- 33 joueurs maximum retenus par la place au Mérite Amateur à la date de clôture des inscriptions
- 33 joueurs maximum retenus par la place au Mérite Seniors à la date de clôture des inscriptions
- Les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date limite d'inscription.

Les places non attribuées dans le premier critère seront reversés dans le second critère.

La liste d'attente sera triée par ordre des index.

Le Club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour un joueur licencié dans le Club.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 54 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

1^{er} jour : Tour 1

2^{ème} jour : Tour 2

3^{ème} jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

PRIX

Trophée DAUBERVILLE confié pour un an au Champion de France Seniors Messieurs.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de l'épreuve.